

Numéro Spécial :
Journée d'Étude Fiscalité Internationale
à la Dircofi Nord

Et si on parlait **Vrai!**



Ce jeudi 21 octobre 2021 se déroule à Amiens une journée d'étude consacrée à la Fiscalité Internationale, organisée par la Dircofi Nord. Deuxième jambe de la mission contrôle fiscal (la première étant la relation de confiance instaurée par la loi Essoc en 2018) la lutte contre la fraude en général, et la lutte contre la fraude internationale et l'évasion fiscale, sont des sujets majeurs aux enjeux incontestables.

La DGFIP, notamment dans son rapport d'activité 2020, fait de la lutte contre la fraude une priorité absolue et met en avant la

coopération avec les partenaires de l'administration fiscale, facilitée par l'ouverture ou l'accès partagé aux applications.

Pour autant, loin de s'améliorer, l'indicateur CF 33, part des opérations en fiscalité internationale baisse un peu plus chaque année (13,10 % en 2020 contre 13,84 % en 2019 et 14,26 % en 2018).

La Dircofi Nord connaît les mêmes vicissitudes (12,4 % en 2017, 13,3 % en 2018 et 9,8 % en 2019).

Aussi si l'organisation d'une telle journée d'étude n'est en soi pas critiquable, elle soulève néanmoins des interrogations tant sur la méthode que sur les ambitions affichées.

Notons, en premier lieu, le caractère assez confidentiel de cette journée dont seuls quelques initiés connaissent l'ordre du jour, les problématiques qui seront abordées, le

nom des participants...Et par souci d'honnêteté, admettons que l'exercice soulève peu d'enthousiasme de la part des agents (ce qui en soi pose déjà question).

Mais, si pour des raisons d'organisation matérielle le nombre de participants est limité, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des agents de la Dircofi peuvent prétendre à une information exhaustive en amont de la journée et à un compte-rendu tout aussi détaillé (et pas seulement quelques photos!). C'est ce que nous appellerons le respect du collectif de travail.

Se pose ensuite la question de l'objectif poursuivi par la mise en place d'une telle journée.

Faut-il y voir une simple journée de formation, de mutualisation et d'échanges en comité restreint?

Faut-il y voir une journée conçue pour booster les motivations ?

Faut-il y voir une journée d'affichage avec comme bûchette « case fiscalité internationale cochée »?

Pour Solidaires Finances Publiques, en présence de représentants de la Direction Générale et autres invités, l'organisation de cette journée pourrait être l'occasion :

- d'évoquer les difficultés rencontrées par les agents au quotidien dans l'exercice de leur mission (applicatif AAI perfectible, obtention des renseignements...)
- d'explicitier la réalité du terrain (durée des procédures, objectifs et cibles, fiabilisation des données...)
- de recenser les besoins en matière de fiscalité internationale : moyens humains, moyens juridiques, besoins en formation...

Au regard d'une actualité récente et révélatrice (projet de loi pour la confiance en l'institution judiciaire du garde des sceaux Dupond Moretti, scandale des Pandora Papers, suspension de l'application de la Convention franco-luxembourgeoise par le ministre Bruno Lemaire...), tout semble démontrer que la fraude fiscale internationale a de beaux jours devant elle et que les agents de l'administration fiscale se trouvent fort démunis !

Aussi faire peser sur les agents une quelconque pression (voire responsabilité) pour satisfaire un indicateur CF33 ou cible à atteindre est certainement mal venu. Et tenter de démontrer par la présentation de quelques dossiers emblématiques que faire de la fiscalité internationale est possible est encore plus mal venu.

Première organisation syndicale à la DGFIP, Solidaires Finances Publiques exige une véritable politique de lutte contre la fraude fiscale internationale et revendique des moyens HUMAINS (sur toute la chaîne du contrôle fiscal), MATÉRIELS et JURIDIQUES pour mener à bien une mission essentielle.

Il serait, en effet, dommage de ne retenir de cette JE que la qualité des Petits Fours...



Communiqué de Presse

Septembre 2021

Trou noir dans la justice financière ?

Solidaires Finances, 1ère fédération des personnels au ministère de l'économie, des finances et de la relance, s'inquiète des évolutions reprises dans le projet de loi sur la confiance dans l'institution judiciaire. Des amendements quelque peu surprenants ont été adoptés et risquent de désespérer largement le vaillant petit peuple des magistrats et enquêteurs de tout poil, qui opèrent dans les matières financières et fiscales.

Deux points notamment ont rencontré un fort écho parmi les « praticiens » :

- Il s'agit, d'une part, de **la limitation dans le temps des enquêtes préliminaires** en la matière. Il faut rappeler ici que ce type d'investigations figure souvent parmi les plus longues (par exemple en raison d'éventuels échanges internationaux auxquels il faut fréquemment recourir dans ces enquêtes). La place Vendôme, se veut rassurante en indiquant que les enquêtes administratives ne sont pas visées, mais, soit dit en passant, même cette position paraît difficilement tenable sur la durée.

- D'autre part, une disposition du genre explosive a été introduite concernant **le secret de la correspondance entre l'avocat et son client**. Ce secret, que Solidaires Finances ne remet nullement en cause sur le principe en matière pénale, sera étendu, pour les domaines financier, fiscal et économique à l'activité de l'avocat, lorsque celui-ci intervient en tant que simple prestataire de services. C'est un champ assez formidable que le législateur a ouvert là, peut-être bien imprudemment ...

En effet, si un avocat donne quelques conseils s'agissant d'un sympathique montage off-shore ou intervient dans une quelconque manœuvre visant à éviter les foudres de Bercy ou de la Justice, toute cette activité sera largement hors de portée du regard malveillant des enquêteurs, qui seront priés de passer leur chemin. Cela peut n'avoir l'air de rien (ou être très technique), mais on crée là un potentiel trou noir de taille intersidérale !

Cette affaire met en lumière plusieurs éléments.

Le premier est un travers bien connu : **pour beaucoup, les infractions fiscales, financières ou économiques demeurent des sujets de moindre gravité**, si l'on peut l'exprimer ainsi ... Dès lors, les mêmes admettent que l'État mette un peu moins de zèle à traquer les abus en la matière. C'est un constat assez ancien. Mais, apparemment, il demeure d'actualité, semble-t-il !

Le second point réside dans **la faiblesse des moyens mis en œuvre**. Le fait d'essayer de ne pas avoir des enquêtes « à rallonge » n'est pas pour nous déplaire fondamentalement. Encore faut-il avoir les moyens d'aller relativement vite. Or, ce n'est pas le cas. Du côté de la justice et des services qui enquêtent en son nom, le secteur financier ou économique est souvent un parent pauvre. Quant à Bercy, il n'est pas nécessaire de rappeler à quel point ce Ministère est saigné à blanc depuis des années. Pourtant les enjeux sont manifestes, que l'on parle de l'évasion fiscale, des infractions en termes de concurrence, de consommation ou des fraudes douanières. Dès lors, croire que les services vont pouvoir aller plus vite est juste une douce hérésie ... surtout si on leur complique très largement la tâche !

Le troisième point est peut-être encore plus retors, dans la mesure où il est marqué du sceau d'une certaine hypocrisie. En tendance générale, il faut reconnaître que l'État a étendu certaines obligations en matière financière. Des nouveaux éléments d'organisation ont aussi été mis en place à l'instar de la possibilité de réaliser des enquêtes judiciaires fiscales par un service spécialisé. Dans la réalité, il y a un très gros écart entre l'affichage et la réalité des moyens. Avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui, cette réalité en trompe-l'œil prend un tour nouveau : oui, il existe des irrégularités que nous pourrions poursuivre ... mais ces dernières seront de plus en plus difficiles à établir ! Comme les choses sont bien faites ... pour certains justiciables (les professionnels qui auront les moyens de s'offrir les services d'avocats d'affaires), qui verraient la France devenir un petit paradis judiciaire...

Le texte, adopté à l'Assemblée, est désormais au Sénat. **Solidaires Finances espère que ce dernier va se pencher sur ces amendements, notamment s'agissant de celui qui en fait étend considérablement le secret des affaires et le rend opposable tant à la justice qu'à l'administration.**

C'est effectivement une question de Justice, au sens le plus élevé du terme.

Lutte contre la fraude fiscale



Relancer la lutte contre la finance offshore

Les « Pandora papers », l'enquête menée par Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), éclaire l'étendue et les rouages d'un phénomène qui a changé de nature. Les flux financiers se reportent désormais sur des Etats puissants, bien moins faciles à faire rentrer dans le rang.

Depuis la publication des « Offshore Leaks » en 2013, le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), dont *Le Monde* est partenaire, contribue à dévoiler les dessous des cartes d'une finance de l'ombre qui repose sur l'évasion fiscale. Le dernier volet de ces investigations, [les « Pandora Papers »](#), publié cette semaine, apporte un nouvel éclairage pour comprendre l'étendue du phénomène et les détails intimes de son fonctionnement.

Quel est le point commun entre Abdallah II, roi de Jordanie, Tony Blair, l'ex-premier ministre britannique, Raffaele Amato, l'un des chefs de la Camorra, dont le personnage a inspiré la fiction *Gomorra*, et Dominique Strauss-Kahn, l'ancien directeur du Fonds monétaire international (FMI) ? Tous ont eu recours à des structures offshore, dirigées, pour certaines, par des hommes de paille, dont l'unique but consiste à masquer la valeur et l'origine de leur patrimoine.

En 2016, les « Panama Papers » avaient dévoilé les pratiques du cabinet Mossack Fonseca, un intermédiaire spécialisé dans ce type de montages. Les « Pandora Papers » portent sur l'activité de quatorze établissements du même genre, dont les données confidentielles ont été transmises à l'ICIJ par une source anonyme. La variété des profils de leurs clients et le montant des sommes dissimulées donnent le vertige.

Comme leur nom l'indique, ces révélations sont une boîte de Pandore, qui dévoile un système hypertrophié, dont on peine à cerner les contours. Pour s'attaquer à cette évaporation financière, il faudrait commencer par mener un audit international pour savoir précisément à combien elle se chiffre.

La finance de l'ombre s'adapte

Les « Pandora Papers » montrent également que le mouvement de régulation et de transparence engagé depuis 2008 commence à porter ses fruits. [La fraude fiscale la plus grossière, pratiquée dans des Etats confettis, régresse](#). En revanche, cette finance de l'ombre s'adapte. Les flux financiers se reportent désormais sur des Etats puissants, beaucoup moins faciles à faire rentrer dans le rang. C'est le cas de Dubaï, mais aussi des Etats-Unis.

La dissimulation a également changé de nature. Elle ne concerne plus seulement l'évasion fiscale. Ces centres offshore sont de plus en plus les réceptacles d'activités liées à la grande criminalité et au blanchiment d'argent.

Cette mutation impose de redimensionner la lutte contre la finance offshore. Le fait que des dizaines de dirigeants politiques soient impliqués dans ces montages litigieux indique que le défi s'annonce gigantesque. Comment réformer un système dont certains décideurs sont partie prenante ? L'une des pistes consiste à rétablir une liste noire des Etats qui abritent ce type de structures. Ce travail pourrait être mené sous l'égide du Groupe d'action financière. Jusqu'ici, cette instance a été peu active, mais une collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le FMI pourrait déboucher sur un système de sanctions pour les pays figurant sur cette liste.

L'enquête révèle également le rôle joué par des cabinets d'avocats, dont le modèle économique repose partiellement sur des montages qui concourent à opacifier les flux financiers internationaux. L'obligation de transparence qui a été imposée aux banques doit aussi leur être appliquée.

Reste le problème épineux des Etats-Unis, qui jouent un double jeu. Tout en poussant à plus de régulation quand cela sert leurs intérêts, ils abritent des paradis fiscaux en toute impunité. Joe Biden, qui encourage à réformer la fiscalité mondiale, gagnerait en cohérence et en crédibilité s'il mettait fin à ces contradictions.